Tribunal administratif de Nice

1

5ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 24/06/2025

10 heures 00

Page : 1 / 6 Date : 03/06/2025

tenue sous la présidence de Monsieur d'Izarn de Villefort, assisté(e)

de Madame Duroux et Madame Sandjo, Conseillères

En présence de Madame Moutry, Rapporteure publique

Madame Ravera, Greffier

	<u>to neares</u>		
01)	DOSSIER N° 2204256	RAPPORTEURE: Madame Gladys Duroux	
Titre de l'affaire	e Annulation de l'ordre de versement et l'avis de régularisation du 9/12/2021 ainsi que la décision de rejet du 07/01/2022 et décharger la Princesse Aljawha de l'obligation de payer une redevance pour occupation sans titre du domaine public maritime au titre de l'exercice 2017 à hauteur de 8 127 euros - Commune de Vallauris Golfe Juan		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur		SOCIETE D'AVOCATS LUSSAN	
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES		
	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET	
02)	DOSSIER N° 2300773	RAPPORTEURE: Madame Gladys Duroux	
litre de l'affaire	Opposition titre de recette émis le 14/12/2022 en réglement d'une inder la Croisette à CANNES, de la paroi moulée de l'hôtel et du casino cons	mnité d'occupation du domaine public au titre de l'empiètement allégué sour le Bld de struits en vertu d'un bail à construction conclu avec la commune de CANNES	
τ	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur		SCP BARADUC, DUHAMEL (Conseil d'Etat)	
Défendeur	COMMUNE DE CANNES	SOCIETE D AVOCATS PLENOT-SUARES-ORLANDINI	

5ème Chambre

ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 24/06/2025

03)	DOSSIER N° 2400503	RAPPORTEURE: Madame Gladys Duroux
litre de l'affaire	Opposition titre de recette émis le 16/11/2023 en réglement d'un la Croisette à CANNES, de la paroi moulée de l'hôtel et du casin	e indemnité d'occupation du domaine public au titre de l'empiètement allégué sous le Bld de lo construits en vertu d'un bail à construction conclu avec la commune de CANNES
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		SCP BARADUC, DUHAMEL (Conseil d'Etat)
Défendeur	COMMUNE DE CANNES	SOCIETE D AVOCATS PLENOT-SUARES-ORLANDINI
04)	DOSSIER N° 2500051	RAPPORTEURE: Madame Gladys Duroux
litre de l'affaire	Opposition titre de recette émis le 05/11/2024 en réglement d'un la Croisette à CANNES, de la paroi moulée de l'hôtel et du casin	e indemnité d'occupation du domaine public au titre de l'empiètement allégué sous le Bld de o construits en vertu d'un bail à construction conclu avec la commune de CANNES
	•	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		
		Représentants des parties
Demandeur Défendeur 05)	Nom des parties	Représentants des parties SCP BARADUC, DUHAMEL (Conseil d'Etat)
Défendeur 05)	Nom des parties COMMUNE DE CANNES DOSSIER N° 2302622	<b>Représentants des parties</b> SCP BARADUC, DUHAMEL (Conseil d'Etat) SOCIETE D AVOCATS PLENOT-SUARES-ORLANDINI
Défendeur 05)	Nom des parties COMMUNE DE CANNES DOSSIER N° 2302622	Représentants des parties SCP BARADUC, DUHAMEL (Conseil d'Etat) SOCIETE D AVOCATS PLENOT-SUARES-ORLANDINI RAPPORTEURE: Madame Gladys Duroux
Défendeur 05)	Nom des parties COMMUNE DE CANNES DOSSIER N° 2302622 Indemnisation préjudices subis suite accident du 11 décembre 2	Représentants des parties         SCP BARADUC, DUHAMEL (Conseil d'Etat)         SOCIETE D AVOCATS PLENOT-SUARES-ORLANDINI         RAPPORTEURE:       Madame Gladys Duroux         021 à Nice, Rue Saint Siagre, dû à un trou dans la chaussée non signalé
Défendeur 05) ïtre de l'affaire Demandeur	Nom des parties COMMUNE DE CANNES DOSSIER N° 2302622 Indemnisation préjudices subis suite accident du 11 décembre 2	Représentants des parties         SCP BARADUC, DUHAMEL (Conseil d'Etat)         SOCIETE D AVOCATS PLENOT-SUARES-ORLANDINI         RAPPORTEURE:       Madame Gladys Duroux         021 à Nice, Rue Saint Siagre, dû à un trou dans la chaussée non signalé         Représentants des parties
Défendeur 05) itre de l'affaire Demandeur ntervenant	Nom des parties COMMUNE DE CANNES DOSSIER N° 2302622 Indemnisation préjudices subis suite accident du 11 décembre 2 Nom des parties	Représentants des parties         SCP BARADUC, DUHAMEL (Conseil d'Etat)         SOCIETE D AVOCATS PLENOT-SUARES-ORLANDINI         RAPPORTEURE:       Madame Gladys Duroux         021 à Nice, Rue Saint Siagre, dû à un trou dans la chaussée non signalé         Représentants des parties         Maître OFFENBACH Cyril
Défendeur 05) ïtre de l'affaire	Nom des parties COMMUNE DE CANNES DOSSIER N° 2302622 Indemnisation préjudices subis suite accident du 11 décembre 2 Nom des parties CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR	Représentants des parties         SCP BARADUC, DUHAMEL (Conseil d'Etat)         SOCIETE D AVOCATS PLENOT-SUARES-ORLANDINI         RAPPORTEURE:       Madame Gladys Duroux         021 à Nice, Rue Saint Siagre, dû à un trou dans la chaussée non signalé         Représentants des parties         Maître OFFENBACH Cyril         DIRECTEUR

1

5ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 24/06/2025

<u>10 heures 00</u>				
06)	DOSSIER N° 2303822	RAPPORTEURE: Madame Gladys Duroux		
Titre de l'affaire	Demande d'indemnisation d'un montant de 12 081,45 euros au titre de tous les préjudices subis liés à l'intervention chirurgicale subie sous anesthésie générale			
	Nom des parties	Représentants des parties		
Demandeur		Maître DUVAL Laurent		
Intervenant	CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU VAR	DIRECTEUR		
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE GRASSE	SELARL ABEILLE & ASSOCIES		
07)	DOSSIER N° 2200314	RAPPORTEURE: Madame Gladys Duroux		
Titre de l'affaire	Annulation de la décision implicite de rejet d'indemnisation du service d'aide médicale urgente des Alpes-Maritimes suite au décès de l'enfant Marwa Sidhoum			
	Nom des parties	Représentants des parties		
Demandeur		Maître JAIDANE Riadh		
Intervenant	CAISSE COMMUNE DE SECURITE SOCIALE DES HAUTES ALPES (CPAM)			

## Défendeur CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE - HOPITAL DE CABINET CHAS CIMIEZ CABINET CHAS Observateur CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES BOUCHES DU DIRECTEUR

Observateur CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES BOUCHES DU RHONE

Tribunal administratif de Nice 1 5ème Chambre

ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 24/06/2025

Page : 4 / 6 Date : 03/06/2025

<u>10 heures 00</u>				
08)	DOSSIER N° 2302246	RAPPORTEURE: Madame Gladys Duroux		
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du CHU de Nice portant refus d'administrer le traitement par Ocrelizumab à Mme Bandiera.			
	Nom des parties	Représentants des parties		
Demandeur		Maître BEAURY MANON Manon (Cour)		
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR	DIRECTEUR		
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE - HOPITAL DE CIMIEZ	CABINET CHAS		
Observateur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES ALPES-MARITIMES			
09)	DOSSIER N° 2304138	RAPPORTEURE: Madame Guylène Sandjo		
Titre de l'affaire	Annulation décision refusant de délivrer à l'exposante l'autorisation pou	r procéder au défrichement d'un terrain sis à BAR SUR LOUP, lieu-dit "Le Devens"		
	Nom des parties	Représentants des parties		
Demandeur		PAMLAW - AVOCATS (Cour)		
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET		
Observateur	COMMUNE DE BAR SUR LOUP	MAIRE		
10)	DOSSIER N° 2101820	RAPPORTEURE: Madame Guylène Sandjo		
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du 1er février 2021 de la DDFIP 06 réclaman total de 386 730 €	t le paiement de la redevance domaniale pour les années 2017 à 2020 d'un montant		
	Nom des parties	Représentants des parties		
Demandeur		BOUBAKER SOUFIANE		
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES			

5ème Chambre

ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 24/06/2025

Page : 5 / 6 Date : 03/06/2025

11)	DOSSIER N° 2405126	RAPPORTEURE: Mada	ame Guylèr	ne Sandjo			
Fitre de l'affaire	Annulation titres de perception en date du 17/07/2024				21		
	Nom des parties	Représentants des p	parties				
Demandeur		BOUBAKER SOUFIANE	E (Cour)				
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES						
Observateur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET					
12)	DOSSIER N° 2501482	RAPPORTEURE: Mada	ame Guylèr	e Sandjo			· · · · ·
	Annulation, décision du 28/10/2024 de la DDFIP, par laquelle elle rejett redevance domaniale impayée. Nom des parties	Représentants des p	parties	erceptions pris s	sur le fondem	ient d'une	
Demandeur	redevance domaniale impayee.		parties	erceptions pris s	sur le fondem	nent d'une	
Demandeur Défendeur	Nom des parties DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	Représentants des p	p <b>arties</b> E (Cour)	а.	sur le fondem	nent d'une	
Demandeur Défendeur 13)	Nom des parties DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	Représentants des p BOUBAKER SOUFIANE RAPPORTEURE: Mada	parties E (Cour) ame Guylèn	e Sandjo			
Demandeur Défendeur 13)	Nom des parties DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES DOSSIER N° 2200492 Annulation de la décision implicite de refus d'indemnisation du centre ho	Représentants des p BOUBAKER SOUFIANE RAPPORTEURE: Mada	parties E (Cour) ame Guylèn préjudice m	e Sandjo			
Demandeur Défendeur 13) ïtre de l'affaire	Nom des parties         DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES         DOSSIER N° 2200492         Annulation de la décision implicite de refus d'indemnisation du centre hospitalier.	Représentants des p BOUBAKER SOUFIANE RAPPORTEURE: Mada	parties E (Cour) ame Guylèn préjudice m parties	e Sandjo			
Demandeur Défendeur 13)	Nom des parties         DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES         DOSSIER N° 2200492         Annulation de la décision implicite de refus d'indemnisation du centre hospitalier.	Représentants des p BOUBAKER SOUFIANE RAPPORTEURE: Mada ospitalier de Grasse suite Représentants des p	parties E (Cour) ame Guylèn préjudice m parties	e Sandjo			

8 2 S

1

5ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 24/06/2025

N	ndemnisation aggravations état de santé suite à une intervention chiru	rgicale au sein du Centre Hospitalier de NICE		
	Nom des parties	Représentants des parties		
Demandeur		Maître OFFENBACH Cyril		
Intervenant C/	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR	DIRECTEUR		
	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE - HOPITAL DE DIMIEZ	CABINET CHAS		
	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES ALPES-MARITIMES			
15) D(	OOSSIER N° 2306360	RAPPORTEURE: Madame Guylène Sandjo		
Fitre de l'affaire Co pr	Contestation de l'indemnisation proposé en date du 05/10/2023 par le préfecture AM en date du 24/08/2023 portant sur l'élargissemnt de la r	département 06 pour l'expropriation pour cause d' oute sise à Toudon.	utilité publique, lancée par la	
pr	Contestation de l'indemnisation proposé en date du 05/10/2023 par le préfecture AM en date du 24/08/2023 portant sur l'élargissemnt de la r	département 06 pour l'expropriation pour cause d' pute sise à Toudon. <b>Représentants des parties</b>	'utilité publique, lancée par la	
pr	préfecture AM en date du 24/08/2023 portant sur l'élargissemnt de la r	oute sise à Toudon.	'utilité publique, lancée par la	X
pr No	préfecture AM en date du 24/08/2023 portant sur l'élargissemnt de la r	oute sise à Toudon. Représentants des parties	'utilité publique, lancée par la	N
pr Demandeur	préfecture AM en date du 24/08/2023 portant sur l'élargissemnt de la r	oute sise à Toudon. <b>Représentants des parties</b> Maître BRAHIN Nicolas	'utilité publique, lancée par la	а.
Demandeur Défendeur DE	oréfecture AM en date du 24/08/2023 portant sur l'élargissemnt de la r	oute sise à Toudon. <b>Représentants des parties</b> Maître BRAHIN Nicolas	'utilité publique, lancée par la	
Demandeur Défendeur Observateur Pf	oréfecture AM en date du 24/08/2023 portant sur l'élargissemnt de la r Nom des parties DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES	oute sise à Toudon. <b>Représentants des parties</b> Maître BRAHIN Nicolas Maître BRAHIN Nicolas	'utilité publique, lancée par la	х
Demandeur Défendeur Observateur Pf	oréfecture AM en date du 24/08/2023 portant sur l'élargissemnt de la r <b>lom des parties</b> DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	oute sise à Toudon. <b>Représentants des parties</b> Maître BRAHIN Nicolas Maître BRAHIN Nicolas		× •

Marianne POUGET

Tribunal administratif de Nice 1 5ème Chambre ROLE COMPLEMENTAIRE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 24/06/2025

tenue sous la présidence de Monsieur d'Izarn de Villefort, assisté(e)

de Madame Duroux et Madame Sandjo, Conseillères

En présence de Madame Moutry, Rapporteure publique

Madame Ravera, Greffier

## <u>10 heures 00</u>

16)	DOSSIER N° 2404388	RAPPORTEURE: Madame Guylène Sandjo
Titre de l'affai	re Homologation protocole d'accord	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		Maître SANSON Christophe
Défendeur	COMMUNE DU TIGNET	Maire

Arrêté le 06/06/2025

La présidente du tribunal

Marianne POUGET